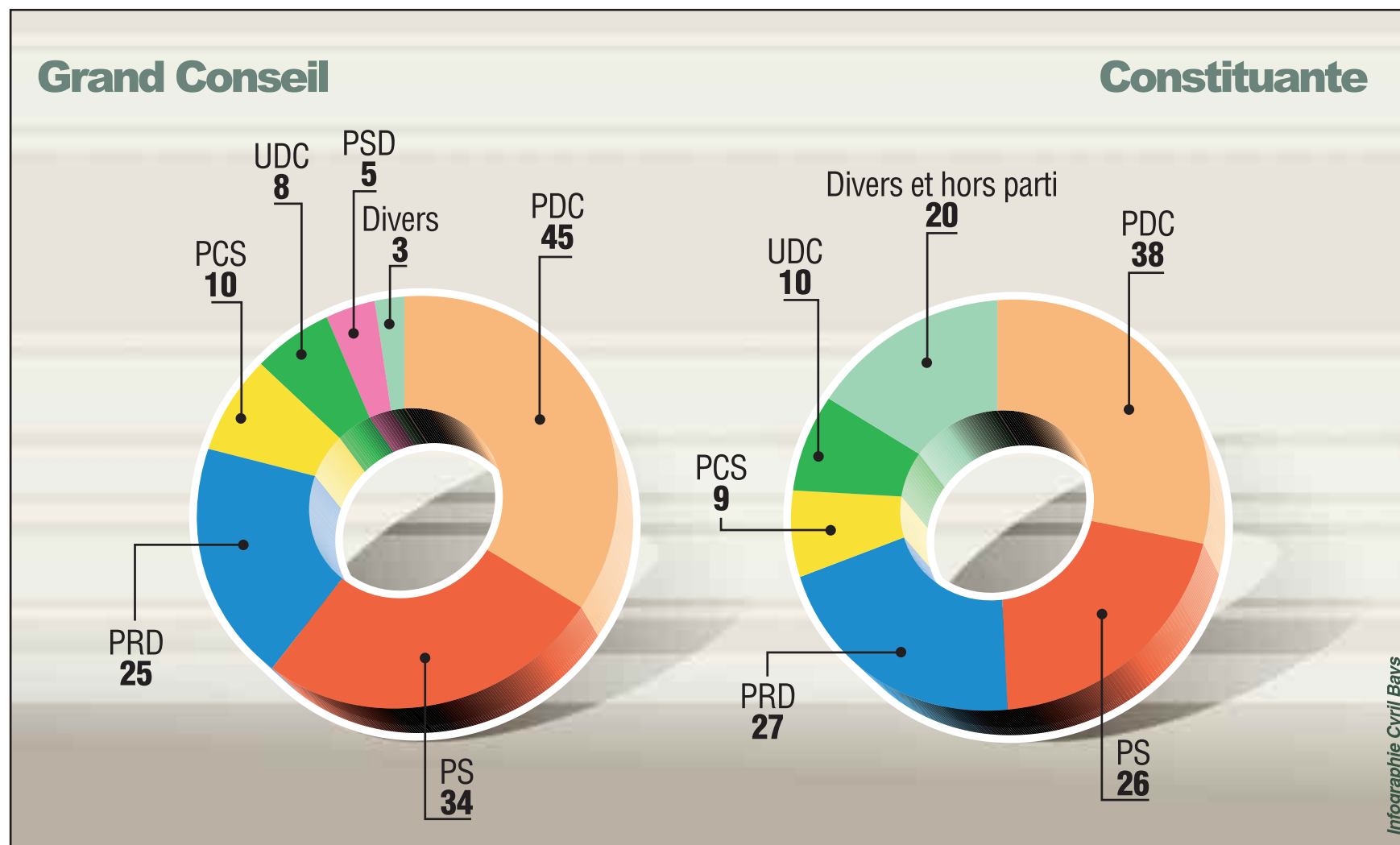


14 **CONSTITUANTE** Réactions tous azimuts
15 **FESTIVAL DE FILMS** Le Bengale à l'honneur
17 **MUSIQUE** Une légende à La Spirale

20 **FRIBOURG** Spectaculaire accident à la route des Arsenaux
20 **TRIOMPHE** Louise Attaque enflamme Fri-Son
21 **RIAZ** La fusion? Non merci

Démocrates-chrétiens et radicaux n'auront pas la majorité absolue

CONSTITUANTE • Grands perdants des élections de dimanche avec le PDC, le PS n'est plus le deuxième parti cantonal pour la première fois depuis 1981. Il est devancé par le PRD. A nuancer toutefois: la Constituante ne sera pas la sœur jumelle du Grand Conseil.



Infographie Cyril Bays

LOUIS RUFFIEUX/ JEAN GODEL

Un clone du Grand Conseil, la Constituante élue dimanche? La comparaison doit pour le moins être nuancée. Avec 49 femmes (et non 50: une Veveysanne a dû céder sa place à un homme, dimanche soir), 23 élus de moins de trente ans et une vingtaine de «hors partis», l'assemblée ne sera pas la sœur jumelle du parlement. Ou alors une fausse sœur jumelle...

Reste que ces enfants ont les mêmes parents, les électeurs fribourgeois. Et que les ressemblances sont bien réelles. Les partis occuperont 110 des 130 sièges, si l'on range sous leurs étiquettes tous leurs élus. Mais une analyse plus fine montre que des indépendants «hébergés» par des familles politiques ont passé le cap. Exemples: Adrien Kisenga sur la liste PS de la Gruyère ou Nicole Lehner-Gigon chez les socialistes glânois.

En s'en tenant strictement aux appellations des listes, on constate que le PDC aura 38 sièges (-7 par rapport au Grand Conseil), les radicaux 27 (+2), le PS 26 (-6 ou -8 par rapport au groupe parlementaire qui comprend deux verts), les chrétiens-

sociaux 9 (-1) et l'UDC 10 (+2). La pression alémanique de l'UDC a fait céder la Singine, qui enverra à Fribourg trois constituants UDC. Mais dans son fief veveysan, l'ancien PAI a perdu l'un de ses deux sièges. Seul rescapé: l'agriculteur combatif Jacques Barras. En oubliant son nom pour se donner une dénomination ouverte à Fribourg, en Sarine-Campagne et en Gruyère, le Parti social-démocrate (5 députés) a porté son effectif à sept élus, dont quatre «estampillés» PSD.

Radicaux et démocrates-chrétiens, qui forment le noyau fort du Grand Conseil, n'auront pas la majorité absolue à la Constituante... pour un siège. Mais avec l'UDC, la droite disposera théoriquement d'une confortable majorité. A gauche et au centre-gauche, le PS et le PCS pourront sans doute compter sur bon nombre de hors-partis apparentés. Avec les «esprits libres» qui se manifesteront ci et là, les majorités seront sans doute fluctuantes.

• Les apparentements ont été dé-

terminants pour les petites listes. En Sarine-Campagne, «Engagement social» (4841 suffrages) et «Fenêtres ouvertes» (8733), qui ont décroché un siège chacun, étaient fort éloignés du quorum (19701). Sans apparemment, le PCS (2 sièges) n'aurait pas eu d'élus non plus. Pour avoir voulu concourir seule, la liste du Conseil des jeunes (19323) manque un siège d'un poil: rageant! Dans la Broye, Le Renouveau doit son siège à son apparemment avec le PS. Dans le Lac, le Parti évangélique peut fêter un élu grâce au PDC. En revanche, en Glâne, la liste citoyenne obtient un siège toute seule. Quant aux collégiens d'Energie nouvelle, ils n'ont eu besoin de personne pour franchir aisément le quorum en Gruyère et en Veveysse.

• Le profil socioprofessionnel des élus? Une bonne vingtaine d'enseignants - au sens large - accompagneront sept étudiants. On recense aussi une quinzaine de juristes, une douzaine d'agriculteurs ou travailleurs du secteur primaire, huit

ingénieurs, autant de représentants des professions médicales, une demi-douzaine d'indépendants, des économistes, des mères au foyer, des retraités un pasteur, un «artiste engagé», Olivier Suter.

• **Panachage:** les électeurs s'en sont donné à cœur joie. Plus d'un bulletin sur deux était soit modifié, soit sans en-tête. Pour l'ensemble du canton, les scrutateurs ont dénombré 29100 bulletins compacts, 22849 modifiés et 6863 bulletins sans en-tête. Malgré cela, le dépouillement a généralement été rondement mené, à la notable exception de la commune de Noréaz qui a considérablement retardé les résultats de Sarine-Campagne.

• Les femmes PDC qui étaient en piste pour le Conseil national et qui convoitaient un siège à la Constituante sont restées sur le carreau. Non pas que le PDC soit macho: 15 femmes ont été élues, contre 11 chez les socialistes, 8 chez les radicaux, 3 à l'UDC et 2 au PCS. Quatre des six élus des listes citoyennes sont des élus. Les listes d'obédience PSD en comptent 2 et Engagement social une. LR/JnG

Entre Joseph Rey et Sophie Bugnon, 66 ans de différence

Joseph Rey avait 66 ans quand est née Sophie Bugnon. Le fondateur de la Fédération suisse des retraités, chrétien-social de 84 ans, siégera avec l'étudiante de Riaz de 18 ans (liste Energie nouvelle) au sein du bureau provisoire de la Constituante. Outre le doyen d'âge, qui présidera l'assemblée jusqu'à sa constitution définitive, le bureau comprendra les trois membres les plus âgés après le doyen, et les trois plus jeunes. Les plus âgés: le député radical de Fribourg Bernard Garnier, médecin retraité de 73 ans, l'enseignant retraité de Treyvaux Michel Bavaud, 68 ans, élu sur la liste «Fenêtres ouvertes» et le député socialiste de Tavel Josef Vaucher, retraité de 68 ans. Les trois plus jeunes: le trio de collégiens d'Energie nouvelle, soit Sophie Bugnon, Christian Pernet, 19 ans, Lessoc et Mélanie Maillard, 19 ans, Porsel. Ces étudiants seront donc au cœur du démarrage de la Constituante, qui sera réunie pour la première fois dans les trois mois, soit avant le 12 juin. Ses travaux devraient être achevés à la fin 2003. Question âges encore, on saura que la Constituante comprend 23 membres de moins de trente ans, dont une dizaine de moins de 25 ans. Une quinzaine d'élus ont plus de 60 ans. LR



TIRÉ AU SORT

Suite au contrôle du bureau électoral en Veveysse, une erreur de décompte modifie les élus de la liste socialiste. En effet, Maryline Pittet n'avait pas obtenu 596 voix, mais 595, soit le même score que son colistier Gaëtan Emonet. C'est donc par tirage au sort que les deux socialistes ont été départagés, et c'est Gaëtan Emonet qui l'a emporté.

JUSTICE

La peine de l'ex-notaire Musy divisée par sept

TRIBUNAL CANTONAL • La montagne de l'affaire Jean-Daniel Musy n'accouche plus d'une souris, mais d'un embryon. Reprenant le dossier après que son précédent jugement a été annulé par le Tribunal fédéral, le Tribunal cantonal a réduit à un seul les quatre reproches faits à l'ancien notaire de Kéké Clerc. Dans la foulée, il a réduit à un mois de prison avec sursis la peine de sept mois qu'il avait prononcée l'automne dernier. Un mois de prison, c'est moins que la détention préventive de 35 jours subie par l'ex-notaire, mais celui-ci ne désarme pas: le sourcil toujours en bataille, il assure qu'il retournera au Tribunal fédéral. Pour faire constater cette fois sa complète innocence.

SÉRIEUSEMENT DÉGONFLÉE

Huit ans après l'explosion de la bombe des dessous-de-table, il ne reste plus grand-chose de consistant à se mettre sous la dent dans le dossier de celui qui apparaissait comme le grand Manitou des opérations immobilières pas nettes.

Son avocat, Charles Guerry, a dégonflé la montgolfière devant les juges. Lorsque l'enquête a été ouverte, il y a bientôt huit ans, l'on parlait de dessous-de-table par centaines.

A la clôture de l'enquête, après avoir passé au peigne fin tous les dossiers du notaire, le juge d'instruction avait retenu 17 cas dans lesquels le notaire semblait avoir rédigé des actes inexacts.

La Chambre d'accusation du Tribunal cantonal n'en avait retenu que cinq, dont le Tribunal de la Sarine avait écarté trois cas, notamment ceux où le notaire était accusé de faux. Bilan: cinq mois avec sursis. Sur recours du Ministère public, le Tribunal cantonal avait repris les trois cas écartés, et alourdi la facture à sept mois.

«UN VÉRITABLE FIASCO»

Ce jugement était arbitraire, estime le Tribunal fédéral, qui a à nouveau écarté les trois faux en février dernier. Tirant les conséquences de ce jugement, le Tribunal cantonal a rejugué hier le seul cas encore litigieux.

Dans ce cas, le notaire avait su juste après la stipulation que l'acte était entaché d'un dessous-de-table, mais l'avait cependant transmis au Registre foncier. Le substitut du procureur Jean-Marc Sallin a estimé que l'intention de tromper l'autorité était bien réalisée, et a requis trois mois de prison.

Pour Charles Guerry, au contraire, le notaire n'avait lui-même eu aucune intention de tromper le Registre foncier. Il n'avait simplement pas joué le rôle du gendarme de ses clients, ce qui n'aurait de toute façon pas été son rôle. «On essaie de récupérer une affaire menée de façon désastreuse et qui représente un véritable fiasco. Il faut avoir le courage d'acquiescer Musy», a conclu son avocat. Qui aura encore l'occasion de plaider, probablement, devant le Tribunal fédéral. AR

EN BREF

Passagère blessée

CHÂTEL-SAINT-DENIS • Dimanche vers midi, un automobiliste de 70 ans roulait sur l'autoroute A12 en direction des Paccots. Au débouché du «Rafour», il ne remarqua pas une voiture arrêtée en présélection pour emprunter la route du Dally et l'emboutit. Blessée, la passagère de la première voiture a été transportée en ambulance à l'hôpital de Châtel-Saint-Denis. La police évalue les dégâts matériels à 13000 francs.

PUBLICITÉ

CANTIN Peinture S.à.r.l.

- travaux de rénovation
- peinture tapisserie
- crépis de finition int. et ext.

Rte du Vieux-Moulin 34
1763 Granges-Paccot
☎ 026/466 30 44
(bureau)
Fax 026/466 84 55
Natel 079/230 20 33